

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 7 MARS 2025

## AIDES A DOMICILE

LE DÉPARTEMENT, L'ARS ET CAP AUTONOMIE 22 SE MOBILISENT POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

A quelques jours de la journée nationale des aides à domicile, focus sur la forte implication du Département des Côtes d'Armor, de l'ARS Bretagne et de Cap Autonomie 22 pour soutenir, développer et valoriser la profession. L'occasion d'évoquer la campagne de communication digitale actuellement en cours pour favoriser le recrutement de professionnels, en lien étroit avec la plateforme Cap Autonomie 22.

Face au vieillissement de la population et à la volonté de plus en plus forte des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile, le recrutement de professionnels de l'aide à domicile est une priorité pour faire face à des besoins croissants. En ce sens, le Département et ses partenaires multiplient les actions pour renforcer l'attractivité des métiers.

## CAP AUTONOMIE 22

Fin 2022, le Département et l'Agence Régionale de Santé Bretagne ont soutenu la création et le déploiement d'une plateforme des métiers de l'autonomie mettant en relation les différents acteurs de l'emploi du secteur. Cap Autonomie 22 a alors été créée et est aujourd'hui portée par plusieurs fédérations (ADMR, Fedesap, Fnadepa, UNA et FEHAP).

La plateforme a pour mission, à l'échelle départementale, de coordonner l'ensemble des actions visant à faciliter le recrutement et la fidélisation des professionnels pour les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) d'accompagnement du grand âge et du handicap. Elle intègre plusieurs services et missions en lien avec la sensibilisation, la formation, l'orientation, la mobilité, le recrutement ou encore l'accompagnement aux prises de postes. Sa vocation : devenir un lieu ressource par et pour les acteurs du secteur et ses partenaires.

Fin 2024, on comptait déjà 57 ESSMS adhérents et plus de 200 personnes accompagnées dans leur parcours professionnels.

**Le Département des Côtes d'Armor et l'ARS – Bretagne financent le dispositif à parts égales, à hauteur de 50 000 € chacun par an.**



## CONTACT PRESSE

Direction de la Communication  
Marion Sevenier  
marion.sevenier@cotesdarmor.fr  
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83



# LE DÉPARTEMENT ET SES PARTENAIRES ENGAGÉS POUR SOUTENIR LA PROFESSION

Plusieurs dispositifs, appels à projets et expérimentations ont été mis en place ces dernières années par le Département et ses partenaires pour soutenir la profession d'aide à domicile. Parmi eux :

**Mobilité :** le Département a soutenu l'expérimentation visant à l'acquisition de près de 200 véhicules par l'ADMR et par le CIAS de Saint-Brieuc Armor Agglomération, permettant aux aides à domicile de ne pas utiliser leur véhicule personnel sur leur temps de travail.

**Formation et analyse de pratiques :** sur la période 2024-2026, le Département, la CNSA et l'organisme de formation Askoria prévoient 60 journées de formation et près de 400 sessions d'analyse de pratiques afin de rompre l'isolement des aides à domicile et prévenir les risques psycho-sociaux liés au métier.

**Emploi :** le Contrat Emploi Durable ou encore le Parcours d'Accès à l'Emploi d'Aide à Domicile sont des dispositifs pilotés par la Région et les opérateurs de compétences, avec le concours du Département proposant aux personnes éloignées de l'emploi de découvrir et de se former aux métiers du secteur de l'aide à la personne, de sécuriser leur parcours et de pérenniser leur prise de poste.

**Communication :** une campagne de communication (affichage abribus, insertions presse, campagne digitale ciblée) a été lancée par le Département afin de valoriser le métier et dynamiser le recrutement. Cette campagne met en scène des professionnelles et des professionnels du département qui ont accepté de devenir ambassadeurs et ambassadrices de leur métier. Les potentiels candidats sont redirigés directement vers la plateforme Cap Autonomie 22.

**Prévention des risques :** l'expérimentation Part'Age, portée par la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et cofinancée par le Département, identifie les causes et développe des actions de prévention des risques pour les aides à domicile.

Par ailleurs, de nombreux **appels à projets** ont été lancés pour soutenir les services d'aide à domicile du département, en lien avec la CNSA, afin d'améliorer la démarche qualité ou encore la gestion financière et organisationnelle des SAD.

Enfin, le Département des Côtes d'Armor et l'ARS Bretagne œuvrent pour la **modernisation du secteur** de l'aide à domicile en accompagnant les structures dans la transformation de leurs modalités d'organisation : internalisation d'un Service infirmier d'aide à domicile (SIAD), déploiement d'un fonctionnement en équipe autonome, fusion et regroupement de structures, etc.



**Julie et moi,  
on s'est trouvées.**  
*Tout comme j'ai trouvé mon métier.*



**LES MÉTIERS  
DE L'AUTONOMIE  
RECRUTENT**  
CAPAUTONOMIE22.COM



**LES MÉTIERS  
DE L'AUTONOMIE  
RECRUTENT**

Extraits de la campagne digitale de promotion du métier d'aide à domicile.